

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 3

■ Entretien

Estellia Araez

« Nous risquons d'attaquer la liberté d'expression sous couvert de la défendre »

Propos recueillis par
Sophie Tardy-Joubert

Page 7

■ Ile-de-France

Anne-Laure Pineau

Entreprises, territoires : les violences conjugales sont l'affaire de tous et toutes

DOCTRINE

Page 9

■ Constitutionnel

Annabelle Pena

La liberté individuelle face au Covid-19 : l'adaptation des garanties de l'article 66 de la Constitution aux circonstances d'urgence sanitaire (suite et fin)

JURISPRUDENCE

Page 20

■ Sociétés et autres groupements

Jean-Noël Stoffel

La force du droit de retrait en matière de société coopérative (Cass. 1^{er} civ., 25 mars 2020)

CULTURE

Page 24

■ Bibliophilie

Bertrand Galimard Flavigny

Les longitudes pour naviguer

ACTUALITÉ Ile-de-France



PARIS (75)

Entreprises, territoires : les violences conjugales sont l'affaire de tous et toutes ^{158a9}

Anne-Laure PINEAU

Le barreau de Paris s'engage à l'occasion de la Journée contre les violences faites aux femmes et met le doigt sur une question peu abordée dans les médias : la responsabilité des entreprises dans la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales.

Le 25 novembre dernier, la journée internationale contre les violences faites aux femmes ne s'est pas tenue dans la rue. Ces deux dernières années, en effet, des marées violettes portées par le collectif NousToutes s'étaient emparées des rues de la capitale, demandant à ce que soient reconnues les violences auxquelles sont confrontées les femmes. Parmi ces violences, les féminicides bien sûr, mais aussi les violences conjugales.

Pour les femmes victimes, le travail reste souvent le dernier refuge, le dernier endroit où leurs agresseurs ne peuvent les atteindre. Une étude de l'EIGE (European institute of gender equality), en 2014, a même prosaïquement démontré que les violences faites aux femmes représentent chaque année en Europe plus de 226 Mds d'euros pour les entreprises privées (perte de production économique

due aux absences, baisse de productivité ou mort de la victime), les services publics (services médicaux, légaux et sociaux) et les victimes (impact physique et émotionnel) et que le coût des violences au sein du couple s'élève à plus de 120 Mds d'euros.

Cette journée du 25 novembre dernier était particulière car les deux confinements ont justement privé les victimes de ce dernier refuge : les associations ont annoncé une hausse de 15 % des signalements. Quant au télétravail - l'Ile-de-France est la première région du télétravail -, il ne permet pas aux victimes de s'ouvrir devant la machine à café. Et il est donc plus que jamais important que les employeurs, les collègues, les RH soient prêts à aider les victimes ou à détecter les signes avant-coureurs.

Suite en p. 7

Édition quotidienne d'Actu-Juridique

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces-pa@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

Gazette du Palais

Accueil client
annonces-gp@lextenso.fr
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces-qj@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

Journal
la loi

annonces-jll@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 34 52 34